



## LUTTE DE LA CNT-FAU POUR CONSERVER UN LOCAL A RENNES II

### LA CNT A L'UNIVERSITE RENNES 2

#### **Q U'EST-CE QUE LA CNT ?**

La Confédération Nationale du Travail (CNT) est une confédération syndicale regroupant des syndicats de différents secteurs professionnels et fonctionnant sur des bases autogestionnaires, horizontales, anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires.

#### **Q U'EST-CE QUE LA CNT-FAU ?**

Au sein de la CNT, les sections universitaires sont des sections de syndicats de l'Education (à Rennes, le STE-35 : Syndicat des Travailleurs-euses de l'Education 35) réunissant les différents acteurs de l'Université : personnels titulaires ou précaires, enseignants et non-enseignants, étudiant-es. Nous considérons que nous travaillons dans le même espace et avons des luttes communes à mener. Aussi, dans une démarche anti-corporatiste, nous militons au sein du même syndicat.

Nous n'avons pas le statut d'association étudiante comme l'UNEF (Union nationale des étudiants de France) ou la Cé (Confédération étudiante) mais bien de syndicat de travailleurs-euses.

Au sein des Universités, les sections de la CNT se nomment FAU (Formation Action universitaire) ou SR (Supérieur-Recherche).

#### **E T A RENNES II ?**

Notre syndicat est présent avec une activité sans interruption sur ce campus depuis 1995. Nous disposons d'un local syndical sur le campus de Villejean de l'Université de Rennes II depuis 1998. Nous avons syndiqué et syndiquons majoritairement des étudiant-e-s mais aussi des personnels sur Rennes 2, mais également sur Rennes 1.

Nous sommes depuis le début de notre implantation impliqués dans les luttes universitaires : contre les hausses de frais d'inscription, contre la précarité des personnels, contre les réformes dites « LMD » (Licence Master Doctorat qui en 2003), puis « L.R.U » (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités) et enfin « loi Fioraso » qui, dans la logique du processus de Bologne, amorcent et poursuivent la privatisation des universités par leur mise en concurrence et leur appauvrissement.

Notre syndicat est par ailleurs particulièrement actif dans la défense des étudiant-e-s étranger-es dites « sans-papiers » au sein du Réseau Universités Sans Frontières qu'il a impulsé en 2006.

Au-delà des luttes à l'Université, notre syndicat a aussi activement pris part aux luttes de l'éducation (notamment le mouvement des maîtres d'internat et aux surveillants d'externat durant l'année scolaire 2002-2003), aux mouvements sociaux hexagonaux (défense des Retraites en 2003 et 2010, mouvement contre la loi LEC (« anti-CPE ») en 2006, contre le racisme d'État, contre les guerres).

#### **P OURQUOI UNE EXPULSION EN JANVIER 2014 ?**

La présidence de l'Université a pris la décision, sans nous en avertir et sans nous proposer un relogement, de détruire le bâtiment où se trouve notre local, ce qui ne nous permettra plus d'exercer notre activité syndicale (de la même façon en tout cas) une fois celui-ci détruit.

Nous avons appris la destruction des bâtiments (préfabriqués) F au sein desquels se trouve notre local, par l'intermédiaire de l'organisation Solidaires Étudiant-e-s qui eux-mêmes l'ont appris

oralement, par la présidence, à la mi-Mars 2012. Nous avons donc demandé à deux reprises (le 23 Mars 2012 et le mois suivant) un rendez-vous avec la présidence par courriers recommandés afin d'éclaircir la situation sur le devenir des bâtiments et de notre local syndical. Celle-ci n'a pas répondu à nos courriers. Nous nous sommes déplacés à la Présidence (occupation à une quinzaine de personnes) et avons exigé un rendez-vous, que nous avons obtenu.

Lors de ce rendez-vous (10 Mai 2012) la présidence a confirmé la destruction des bâtiments et notre non-relogement, nous informant que la destruction est prévue pour la rentrée de Septembre 2013, toujours oralement. La présidence a refusé de nous notifier par écrit quelque information et décision que soient.

Nous avons trouvé un appel d'offre pour la destruction des bâtiments où se trouve notre local syndical, pour Avril 2013.

Nous avons deux fois de plus envoyé un courrier à la présidence demandant un rendez-vous pour convenir des possibilités d'un relogement. La présidence de l'université nous a averti dans un courrier du 28 Janvier 2013 que « [...] Sur le fond, la question de l'attribution d'un local à votre organisation syndicale fera l'objet d'un examen pour avis [...] ».

Toujours sans nouvelles et sans nouveaux rendez-vous, une nouvelle occupation de la présidence a eu lieu le vendredi 22 mars 2013 (avec le soutien de militant-es de Solidaires Étudiant-e-s, du SLB et de l'Union des Étudiants Communistes). Nous obtenons un nouveau rendez-vous avec la présidence le lundi suivant.

Au cours de cette réunion, la décision d'un relogement ou non pour le local de la CNT-FAU a été renvoyée au prochain Conseil d'administration.

Deux rassemblements le matin avec distribution de tracts aux personnes siégeant à l'entrée de chaque CA (avril et mai) n'y auront pas changé grand-chose : le 31 mai, le CA statue pour la non attribution d'un local à la CNT-FAU (contrairement à l'avis des élus étudiants et d'une partie du personnel). Et pour cause, cette institution, qui n'a de démocratique que la façade (depuis les dernières réformes, elle comporte encore moins d'élus et toujours plus de personnalité extérieure), ne bloque jamais de décision de la présidence. Qui s'attendrait à ce qu'un membre du Medef-Bretagne comme Pierrick Dano vote en soutien à une organisation anarcho-syndicaliste ?

Début décembre 2013, la sanction tombe : un avis d'expulsion nous laisse 34 jours pour « libérer » (sic) le local. Autant dire le début de la bagarre.

Les travaux sont censés débiter le 14 janvier.

## **P**OURQUOI AUCUN RELOGEMENT N'EST PREVU ?

La présidence argue que notre organisation n'a pas d'élus dans les instances, et qu'elle n'avait à ce titre, pas à nous fournir de locaux.

Pourtant, cela fait 15 ans que nous avons un local et que la participation aux élections ne le conditionnait pas vraiment. Une seule fois en 2000, une première tentative d'expulsion sur cet argumentaire avait été initiée. Des rassemblements et une pétition de 250 signatures de personnels et étudiants ont alors permis de garder ce local. L'histoire semble se répéter.

Lors de la construction du bâtiment EREVE, il nous avait été proposé de déménager notre local (alors que nous n'avions pas plus recours aux élections à l'époque !). Cette nouvelle exigence est donc une mascarade, servant des buts politiques.

Catherine Loneux, première vice-présidente, l'a d'ailleurs confirmé lors d'une action dans le bâtiment de la présidence le 18 décembre 2013 : « Les temps changent, les présidences changent, les politiques changent. Ce choix en tant que vice-présidente je l'assume ».

Ce que la présidence fait mine d'oublier, c'est que nous ne sommes pas une association étudiante mais une organisation syndicale, et qu'on n'expulse pas sans relogement un syndicat implanté qui possédait déjà un local.

## **M** AIS, Y A-T-IL DES LOCAUX DISPONIBLES ?

Il est indéniable que l'Université Rennes 2 est densément peuplée et qu'il n'est pas toujours facile de trouver une salle de cours. Cependant, y compris parmi les locaux prévus pour les associations et organisation syndicales, certains sont peu ou mal utilisés. Certains locaux initialement prévus à cet effet sont devenus des entrepôts de « matériel technique ». D'autres semblent prendre la poussière. Si l'on peut imaginer que l'administration peine à trouver une solution pratique immédiate (avec par exemple un partage temporaire d'un local le temps de la construction des nouveaux bâtiments), on peut constater qu'elle n'a jamais voulu discuter concrètement de notre cas puisque l'affaire était pliée : les travaux, une trop belle occasion pour se débarrasser de la CNT !

## **P** OURQUOI NE PAS SE PRESENTER AUX ELECTIONS ALORS ?

La CNT fait le choix d'un syndicalisme de combat et de terrain. Nous nous considérons comme un outil au service de la défense des étudiant-e-s et personnels de l'Université et nous n'avons pas vocation à co-gérer cette dernière dans les instances. Nous ne pensons pas que ces élections (avec un taux de participation ne dépassant pas les 10 %) nous confèreraient une quelconque légitimité pour parler au nom des étudiant-e-s ou personnels. Nous préférons acquérir une représentativité de terrain : une présence de longue date, régulière, une défense de la démocratie directe et du recours à l'Assemblée Générale.

Historiquement, un syndicat c'est avant tout ça : des gens qui s'organisent ensemble pour lutter et se défendre. Dans le public comme dans le privé, ce sont les dirigeants qui impulsent l'obligation à la co-gestion et le recours aux élections pour avoir le droit de faire du syndicalisme. Ce processus, nous souhaitons le combattre. Nous l'avons fait et nous continuerons à le faire.

Et notre type de syndicalisme, son objectif historique, c'est ce que la présidence de Rennes 2 souhaite voir disparaître de « son » campus.

## **S** UR LE FOND

Cette expulsion déguisée par un « non-relogement » est une attaque contre notre syndicat qui s'inscrit complètement dans les changements que connaissent les universités aujourd'hui : répression syndicale, difficultés pour développer des activités sociales ou politiques (moins d'espaces pour les associations, moins de panneaux, complications administratives pour organiser des événements, projections...). Par exemple, ces deux dernières années, pour organiser une projection ou un débat à Rennes 2, il faut que ceux-ci soient « politiquement neutre ». En parallèle, après les lois LMD et LRU et maintenant la loi ESR dite « Fioraso » que le gouvernement Hollande s'apprête à faire appliquer, l'Université devient de plus en plus un laboratoire de rapprochement entre éducation et recherche publique avec le monde de l'entreprise et la culture qui va avec. Ce processus, que nous combattons depuis des années, nous sommes en plein dedans : on vire ou cache la CNT du campus pour mieux y faire rentrer Eiffage® et Orange®, partenaires dans le projet de bâtiment qui va détruire les préfabriqués F. Signature d'une convention avec le MEDEF, fermeture de filières jugées non-rentables, TD sur-chargés faute d'enseignants, instauration d'un nombre limité de places dans certaines filières dès le début de la Licence, précarisation accrue des personnels, recours à une entreprise privée de sécurité (Securitas®) lors de mouvements : voilà les mutations que connaît Rennes 2.

Nous luttons pour garder un local non pas seulement pour notre activité (même si c'est un outil essentiel) mais aussi parce que c'est symptomatique et symbolique de ce que nous réserve l'Université à l'avenir.

## **C** ONCLUSION

Jusqu'ici notre section a pu conserver un local par sa légitimité acquise sur le terrain, en étant présente et active dans les luttes. Même le compte-rendu du CA du 31 mai 2013 le rappelle : nous faisons « partie du paysage universitaire de Rennes 2 ». Nous allons donc continuer notre lutte pour conserver un local sur ce campus, avec de notre union locale, notre

fédération et notre confédération, avec d'autres organisations syndicales tout aussi scandalisées par le processus en cours, avec les militant-es, les étudiant-e-s et personnels de Rennes 2 qui sont à nos côtés.

Il ne tient qu'à la présidence de nous reloger. La balle est dans leur camp.

### **QUELQUES SITES A CONSULTER**

- **Blog de lutte « Un local pour la CNT-FAU Rennes » :**  
<http://unlocalpourelafau.noblogs.org/>
- **CNT-35 : Union Locale de Rennes et environs :**  
<http://www.cnt-f.org/ul.rennes/>
- **CNT Fédération des Travailleuses/eurs de l'Education :**  
<http://www.cnt-f.org/fte/>
- **CNT Site confédéral :**  
<http://www.cnt-f.org/>

### **NOUS CONTACTER**

#### **COURRIEL**

faurennnes@no-log.org

#### **TELEPHONE DE L'UNION LOCAL CNT-35**

06 34 98 30 72 (NOUS AVIONS UN TELEPHONE DANS LE LOCAL SUR L'UNIVERSITE : 0299141476 MAIS CELUI-CI POURRAIT ETRE ASSEZ VITE INDISPONIBLE)

#### **ADRESSE**

CNT-FAU

Place du recteur Henri Le Moal,  
Université Rennes 2,  
35043 Rennes Cedex

Syndicat CNT des travailleurs  
de l'Education d'Ille-et-Vilaine (STE 35),  
BP 30423,  
35004 Rennes Cedex